



Prévention contre les cambriolages Les conseils essentiels pour vous protéger

La protection contre les cambriolages n'a pas pour effet de supprimer complètement le risque d'être victime d'un vol par effraction, mais de minimiser ce risque. Les différentes mesures préconisées contribueront à renforcer la chaîne de protection en diminuant les probabilités de vol.

1/Les mesures de protection extérieure :

→ Evitez d'attirer l'attention des malfaiteurs sur votre domicile :

- ✓ Faites en sorte de ne pas montrer que votre domicile est vide d'occupant, pour ce faire évitez notamment : de ne pas entretenir le jardin, de laisser la boîte aux lettres se remplir...
- ✓ Ayez recours à un programmateur électrique permettant de simuler une présence de nuit
- ✓ Ayez conscience que les cambriolages n'ont pas tous lieu de nuit, une grande partie est perpétrée en journée en l'absence momentanée des occupants.
- ✓ Ne laissez pas un message sur le répondeur indiquant votre absence
- ✓ Ne laissez pas en évidence des objets précieux visibles depuis le portail ou les fenêtres (argent sur la table, bijoux sur la table de chevet...).
- ✓ N'hésitez pas à signaler immédiatement tout comportement suspect ou allées et venues inhabituelles dans votre quartier aux forces de police ou de gendarmerie en relevant notamment le numéro d'immatriculation de tout véhicule suspect
- ✓ Ne laissez pas entrer des démarcheurs non sollicités, même s'ils présentent un document ou une carte professionnelle, et téléphonez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie par le 17 (appel gratuit). Les vols perpétrés par de faux policiers ou de faux employés de service public sont très courants.

→ Pensez à signaler votre absence :

- ✓ Signalez votre absence prolongée au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances, active tout au long de l'année, afin que des passages réguliers soient effectués devant votre domicile par les services de sécurité.
- ✓ Signalez votre absence à vos voisins afin qu'ils surveillent votre domicile et informent la police ou la gendarmerie de tout comportement suspect ou allées et venues inhabituelles.

**Les forces de police et de gendarmerie sont au service du public, n'hésitez pas à les solliciter.
Vous ne les dérangez pas ! Elles sont là pour ça.**

Composez le 17 (police/gendarmerie)

2/La protection contre l'intrusion :

La protection contre les intrusions ne sera jamais parfaite mais a pour but de décourager le voleur en retardant son action. Les points faibles sont à renforcer en priorité car il ne sert à rien de disposer d'une porte blindée si la fenêtre est ouverte.

- ✓ Installez des barreaux aux fenêtres facilement accessibles, fermez les volets et toutes les issues. N'oubliez pas qu'une personne mince ou de petite taille peut se faufiler par les ouvertures apparemment étroites.
- ✓ Installez des alarmes sonores idéalement reliées à un centre de surveillance permettant, d'une part, de mettre en fuite les malfaiteurs ou au moins d'écouter leur présence sur les lieux et, d'autre part, de prévenir sans délai les forces de police ou de gendarmerie pour une intervention rapide.

3/La protection contre le vol dans l'habitation :

Si malheureusement le voleur arrive à entrer dans l'habitation, il est encore possible de limiter le vol par des mesures simples.

- ✓ Pensez à verrouiller les portes intérieures qui peuvent l'être en cas d'absence prolongée
- ✓ Cachez les bijoux et valeurs dans des endroits insolites (les piles de linge, armoires et dessous de matelas sont systématiquement fouillés).
- ✓ Rangez les petits objets de valeur ou de haute technologie hors de vue.
- ✓ Rangez les clés et papiers de vos véhicules.
- ✓ Ne gardez jamais de sommes importantes d'argent liquide à votre domicile.
- ✓ Déposez dans un coffre de banque les petits objets de valeur que vous n'utilisez pas souvent.
- ✓ Pensez à la possibilité de vous équiper d'un coffre pour optimiser la protection de vos objets de petite taille et de grande valeur. Un coffre de petite taille n'est pas très cher. Il doit être solidement fixé (au moyen de tire-fond...) sur un mur porteur (béton, ...) pour éviter l'enlèvement ou l'arrachement. Des coffres de plus grande taille ou des armoires coffres peuvent protéger un plus grand nombre d'objets ou des objets de plus grande taille (armes, bibelots, pendules anciennes).
- ✓ Faites marquer vos objets caractéristiques et de grande valeur afin qu'ils puissent être plus facilement retrouvés en cas de vol.
- ✓ Faites des photographies de vos objets de valeur et notez les numéros de série (s'ils existent) afin d'augmenter les chances de retrouver ces objets en cas de vol.

4/En cas de vol :

Il ne faut rien ranger ni toucher avant le passage de la police technique et scientifique qui pourra ainsi entre autres effectuer des relevés d'empreintes digitales ou prélèvements.

- ✓ Déposez plainte, même en cas de faible préjudice, afin de permettre aux forces de police ou de gendarmerie de connaître les faits et d'orienter les enquêtes.
- ✓ Signalez tout fait suspect, appel téléphonique inhabituel précédant le vol ou démarchage dans les jours ou heures précédant le méfait.
- ✓ Vérifiez la présence de toutes les formules de chèques dans un carnet délaissé par les voleurs. Ne donnez jamais d'information sur une carte bancaire par téléphone. Se méfier des fausses informations circulant sur Internet ou des courriels vous informant d'un blocage ou d'un problème concernant votre carte bancaire.
- ✓ Privilégiez le paiement par carte bancaire prépayée pour vos achats sur Internet

**La meilleure des préventions reste la vigilance des voisins
et le signalement citoyen de tout fait suspect au numéro d'appel gratuit :
17 (police/gendarmerie).**